

"Le rendez-vous de Dublin" dans L'Europe en formation

Légende: A la veille du Conseil européen spécial de Dublin du 28 avril 1990, la revue fédéraliste L'Europe en formation s'interroge sur la capacité des Douze à réagir aux bouleversements politiques en Europe de l'Est et au défi de la réunification allemande.

Source: L'Europe en formation. Printemps 1990, n° 277. Nice.

Copyright: (c) L'Europe en formation

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"le_rendez_vous_de_dublin"_dans_l_europe_en_formation-fr-c1e962cd-d81c-4eb0-ad82-a4a3f9d6ae4d.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

Le rendez-vous de Dublin

Editorial

Face aux événements qui bouleversent l'Europe de l'Est et aux priorités, pour l'Allemagne, de sa réunification, la Communauté européenne est-elle capable d'«accélérer», comme le lui demande Jacques Delors ? Est-elle capable d'être autre chose qu'un «marché commun» et d'exprimer une grande ambition politique ? Le Parlement européen a, en tout cas, suivi à une très large majorité (213 «oui», 19 «non», 8 abstentions), le travailliste britannique David Martin, en demandant, le 15 mars, que la conférence intergouvernementale sur l'Union économique et monétaire européenne prévue en décembre soit convoquée avec un ordre du jour élargi.

«Considérant, en effet, qu'il apparaît de plus en plus nécessaire de transformer rapidement la Communauté européenne, sur une base fédérale»; considérant, d'autre part, que «même le niveau actuel des responsabilités dévolues à la Communauté appelle des institutions plus efficaces et plus démocratiques» et que, notamment, «une efficacité accrue des institutions peut se faire en systématisant le vote majoritaire au Conseil», les eurodéputés demandent que soient inscrits à l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale les points suivants:

- Création de l'Union économique et monétaire selon un calendrier précis, automatique et contraignant;
- Amélioration du traité dans les secteurs social et de l'environnement et inscription dans celui-ci de dispositions visant à promouvoir l'Europe des citoyens;
- Renforcement des pouvoirs de la Commission;
- Réforme du système des ressources propres;
- Attribution au Parlement de nouveaux pouvoirs de codécision en matière législative et de contrôle.

Par ailleurs, la conférence intergouvernementale devrait comporter une réflexion sur l'avenir institutionnel en vue de l'attribution au Parlement européen du mandat de «définir le texte final du projet de constitution de l'Union européenne en étroite collaboration avec les Parlements nationaux réunis au sein d'une Assemblée européenne commune dénommée les "Assises"».

Une conférence interinstitutionnelle préparatoire sera convoquée à Strasbourg le 16 mai. Elle devrait réunir les représentants du Conseil, du Parlement (12 députés) et de la Commission. Les invitations au Conseil et à la Commission ont été lancées le 22 mars par le président du Parlement européen, M. Enrique Baron.

De son côté, M. Mark Eyskens, ministre belge des affaires étrangères, a transmis aux gouvernements de la Communauté un «aide-mémoire», qui a immédiatement reçu l'appui du gouvernement italien, suggérant d'appliquer la majorité qualifiée dans tous les domaines couverts par le traité de Rome, à l'exception de quelques décisions fondamentales de type constitutionnel; de renforcer le pouvoir d'exécution de la Commission, dont le président devrait être élu par le Parlement; d'accroître les pouvoirs du Parlement européen, en tout cas dans le domaine législatif; d'accorder au Parlement européen un droit d'initiative; d'inscrire dans le traité des dispositions relatives au principe de subsidiarité et aux droits de l'homme, etc.

Enfin, le chancelier Kohl est venu à Bruxelles, le 23 mars, dire devant Jacques Delors et les membres de la Commission que, s'il ne souhaitait toujours pas, comme l'a proposé M. Roland Dumas, ministre français des Affaires étrangères, «avancer de six mois la convocation de la conférence intergouvernementale sur l'union monétaire, prévue en décembre 1990», il y restait pleinement attaché, réaffirmant au passage que son objectif demeurait «l'union politique européenne».

On ne peut nier que les éléments d'une relance sont réunis, au moment où la question de l'intégration dans la Communauté de l'ensemble de l'Allemagne se trouve posée. L'union monétaire allemande entrera en

vigueur d'ici à l'été et au plus tard le 1er juillet. L'intégration complète de l'Allemagne de l'Est nécessitera une période de transition de plusieurs années, comme ce fut le cas pour tous les pays ayant rejoint la Communauté européenne.

Les raisons qui incitent au franchissement, dès 1990, de nouvelles étapes vers l'union européenne sont évidentes: ce n'est qu'en imposant une nouvelle dynamique communautaire que les oppositions apparues entre Paris et Bonn, à propos de l'«intangibilité» de la ligne Oder-Neisse et de la venue consécutive à Paris, à l'initiative de l'Élysée, des dirigeants polonais ainsi que de M. Oskar Lafontaine, candidat à la chancellerie contre Helmut Kohl, ne seront plus bientôt qu'un mauvais souvenir. Du moins, faut-il l'espérer, et l'intervention télévisée de François Mitterrand, le 25 mars, ainsi que les déclarations de Richard von Weizsäcker, président de la R.F.A., permettent de l'espérer.

De même, le processus de réalisation du «Grand Marché» doit connaître une nouvelle impulsion politique si l'on veut aboutir à une accélération significative. Les dossiers difficiles s'accumulent de plus en plus sur la table du Conseil, la proportion de mesures requérant l'unanimité ne cessant d'augmenter... Et il est significatif de voir, à peu près au même moment, des personnalités aussi différentes que Jacques Calvet, le P.D.G. de Peugeot, déclarer: «Personnellement, je n'ai jamais cru en 1993 et ma conviction a été renforcée par la lenteur avec laquelle on a avancé sur ce chemin», et l'ancien chancelier allemand, Helmut Schmidt, partisan de l'Europe fédérale avec son ami Valéry Giscard d'Estaing, estimer publiquement que le vote des Allemands de l'Est en faveur d'une unification rapide retardait la mise en place du marché unique.

Quelle Europe communautaire se propose-t-on, en effet, de bâtir ? L'Europe pépère de l'Acte unique ne suffit plus. Le sommet exceptionnel des Douze à Dublin, le 28 avril, permettra-t-il, enfin, de sortir des doutes et des ambiguïtés ? Les pays d'Europe centrale et orientale qui regardent, aujourd'hui, vers la Communauté, s'en détourneraient vite si celle-ci n'indiquait pas clairement la route qu'elle entend suivre désormais et par quelles voies et moyens elle compte maintenant aller de l'avant.

L'Europe en formation